



Dossier

● Le budget 2016

> lire p4-5



Urbanisme
Le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
> lire p.6



MSAP
Particuliers employeurs : un point
relais à votre service à Suippes
> lire p.8



Marne 14-18
La Nuit Européenne des Musées
> lire p.10



Piscine
Retour sur ...
La chasse aux oeufs
> lire p.12

Vers une construction harmonieuse



Les réformes successives voulues par l'état et le gouvernement engagent nos différentes collectivités à des changements structurels très importants.

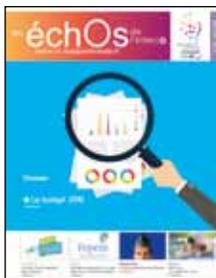
Au 1^{er} Janvier 2017, le périmètre de notre intercommunalité évoluera et verra le rapprochement des territoires de Suijpe et Mourmelon, constituant une communauté autour des camps de Champagne.

Au travers des différentes décisions qui s'imposent, il nous importe de respecter quelques principes, garant d'une construction harmonieuse.

- La maîtrise de la Fiscalité et le juste retour de cet effort sous forme de services et d'investissements structurants, à la hauteur des engagements.
- Un Fonctionnement équilibré entre toutes les communes quelle que soit leur taille avec un accès aux services assurés par la communauté de communes dans une démarche supra communale.
- Un projet de territoire où les différentes composantes présentes - agriculture, armée, industries, commerces, services, auront leur place, de même que les habitants de toutes tranches d'âge avec leurs besoins spécifiques.
- Un territoire accueillant tant en urbanisme qu'en services - en particulier scolaire et périscolaire, en numérique à venir... Ce sera notre marque de Fabrique.

C'est notre travail depuis plus de quarante ans, réalisé par des équipes successives qui ont toutes œuvré pour notre territoire. Construit pas à pas, il y a différentes manières de conduire l'action avec ce souci du consensus au service de nos habitants. Puisse nous demain poursuivre notre action dans le même état d'esprit!

François MAINSANT, Président



Mai 2016 - n°36

Directeur de la Publication :
François MAINSANT

Rédaction et conception :
Services communautaires

Crédits photos :
DClick
Fotolia.com
Alain HATAT
Communauté de Communes
de Suijpe et Vesle

Impression :
Le Réveil de la Marne
Dépôt légal Octobre 2012
Tirage à 4500 exemplaires
Magazine réalisé sur papier PEFC
ISSN 2262-0508

La certification PEFC
(Programme de reconnaissance
des certifications forestières)
garantit au consommateur
que le bois qu'il achète provient
de forêts gérées durablement.



sommaire



p.4 Dossier
Budget 2016
p.6 Urbanisme
p.8 MSAP
p.10 Marne 14-18



p.11 Médiathèque
Concours : Lire en
vacances, vos plus belles
photos
p.12 Piscine
p.13 Entreprendre
p.14 Environnement



p.16 Aménagements et travaux
Les projets en 2016
p.18 Conseils communautaires



p.20 Communes
La fête du mouton à
Sommepey-Tahure
p.21 Regard sur...
p.22 L'armée
p.23 Agenda

Budget 2016

de la Communauté de Communes de Suippe et Vesle

Les conseillers communautaires de Suippe et Vesle ont voté, pour la première fois, dans les locaux du nouveau siège communautaire, les comptes administratifs 2015 et les budgets 2016 de la Communauté de Communes. Le budget principal à lui seul s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 356 237 € en fonctionnement et 8 459 482 € en investissement.

Après avoir construit son siège communautaire et la maison de santé pluridisciplinaire à Suippes en 2015, le budget 2016 s'inscrit dans une période d'incertitude notamment pour le choix des investissements en raison des futurs bouleversements de la carte intercommunale pour 2017. Dans ce contexte, si trois communes se retirent, la fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Mourmelon sera effective à partir du 1^{er} janvier 2017.

Conscient de l'évolution législative sur les compétences des collectivités territoriales, et également des nécessités de mutualiser des moyens financiers, la Communauté de Communes a décidé d'exercer d'autres compétences au lieu et place des communes, concernant l'aménagement numérique du territoire communautaire, l'élaboration et le suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, la mise en œuvre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et le réseau de défense extérieure contre l'incendie.

Pour 2016, elle poursuit, dans le cadre de sa fonction de mise en œuvre de projets structurants, les programmes de reconstruction de l'école primaire Jules Ferry à Suippes et du groupement scolaire de Sommepey-Tahure commencés en 2015. Hormis ces deux projets, ont été prévus également en investissement des crédits pour des travaux de voiries, l'étanchéité de la toiture de l'école de Courtisols, le PLUIH, le fonds de soutien pour l'OPAH, des grosses réparations pour la piscine...

Quant aux budgets annexes, ont été prévus pour 2016 :

- L'achèvement de la réfection de la station de pompage de Sainte-Marie-à-Py.
- L'achèvement de l'usine de traitement des nitrates et des pesticides à Somme-Vesle.
- La réalisation d'un schéma directeur d'eau potable et défense incendie.

- Le remplacement du réseau d'assainissement de la rue Général Leclerc et de la Buirette-Gaulard à Suippes, suite à la programmation par le Département de la réfection de la couche de roulement.

- La poursuite du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif de Courtisols, Poix et Somme-Vesle.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Communauté de Communes accompagne également les communes dans la réalisation de différents projets tels que :

- L'aménagement paysager et pédagogique de l'ancienne pisciculture de la Cheppe, suite au rétablissement de la continuité écologique sur le site.

- Les études sur le rétablissement de la continuité écologique de la Suippe.

- La construction d'un local périscolaire à Suippes.

- La construction d'un local périscolaire à Sommepey-Tahure.

- L'aménagement d'un parking et des abords de l'église et du cimetière de Jonchery-sur-Suippe.

- La rénovation du logement de la mairie de Cuperly.

Après avoir réalisé de nombreux projets structurants sur son territoire, la Communauté de Communes a décidé d'augmenter très fortement son budget d'entretien de voirie, qui s'élève à 823 500 € soit 46,50 % du montant des charges à caractère général de 2016.

Comme toutes les autres collectivités locales et leurs établissements publics, la Communauté de Communes de Suippe et Vesle participera au redressement du déficit de l'Etat pour un montant de 350 000 € en 2016. Notre intercommunalité a donc subi une forte baisse des marges de manœuvres pour le financement de ses projets d'investissement. Mais grâce à la maîtrise des dépenses, les services de proximité restent de qualité.

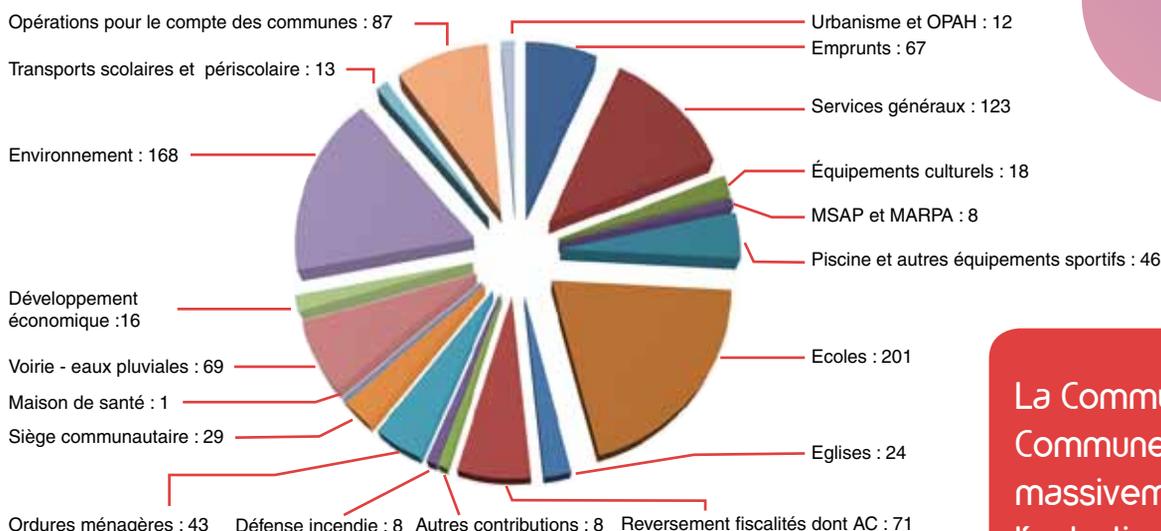
A partir de 2016, la Communauté de Communes a décidé de répercuter l'ensemble des coûts réels des prestations de collecte et de traitement des ordures ménagères sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les taux votés pour 2016 sont de 11,88 % au lieu de 7 % en 2015 pour la zone de Vesle et de 15,18 % au lieu de 9,73 % pour le bassin de la Suippe. La différence des taux s'explique par les coûts des services rendus par deux syndicats différents exerçant sur les deux zones. Par ailleurs, cette hausse est compensée par la baisse des taux de la taxe habitation et de la taxe foncière non bâtie et engendre peu de conséquence pour la plupart des contribuables. Cette opération est globalement neutre pour le contribuable.

> Taux de fiscalités votés en 2016 :

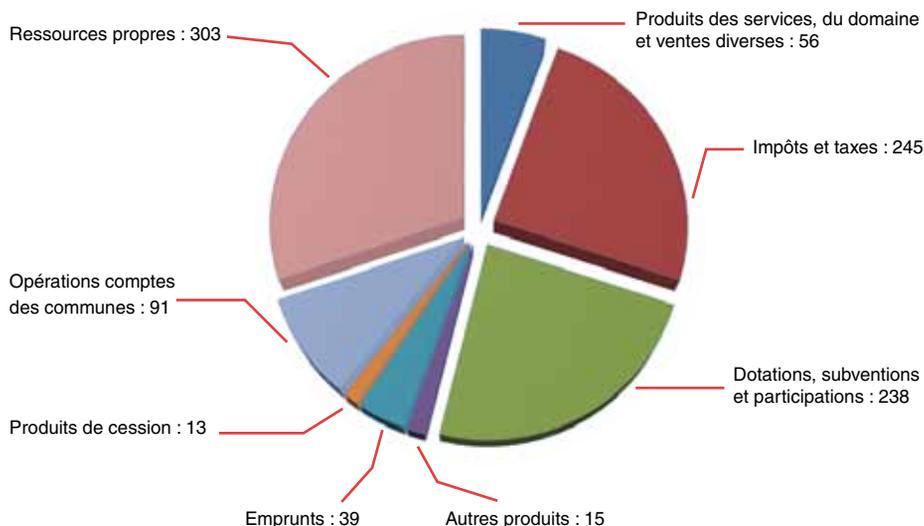
- Taxe d'habitation : 17,43%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,27 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 12,60%
- Cotisations foncières des entreprises : 17,89 %

> Dépenses et recettes

Répartition des dépenses réelles par compétence pour 1000 euros



Répartition des recettes réelles par nature pour 1000 euros



La Communauté de Communes investit massivement dans l'entretien des voiries

Alors que 200 000 € avaient été consacrés en 2015 aux travaux d'entretien et d'enlèvement des ordures ménagères intercommunales, le conseil communautaire a décidé de voter un crédit de 800 000 € en 2016 pour assurer les réparations et l'étanchéité des rues et routes de notre territoire. Cela représente plus de 130 000 m² de gravillonnage, soit une longueur d'environ 22 km de route (sur un total de 135 km de voirie intercommunale).



PLUI-H

Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Un nouveau défi pour la communauté de communes de Suipe et Vesle : la mise en place d'un PLUI-H

Aujourd'hui, la réalité de l'urbanisation des territoires et leur organisation font de l'intercommunalité l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'aménagement, d'habitat et de déplacement et veiller aux équilibres du territoire entre développement urbain et promotion du cadre de vie.

La communauté de communes de Suipe et Vesle a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme à l'échelle de l'ensemble du territoire : le PLUI-H. PLUI-H signifie **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat**.

Cette démarche sera menée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire selon un calendrier qui va se dérouler sur une période de 3 ans.

> Qu'est-ce qu'un PLUI-H ?

Le PLUI-H est un **document de planification et d'urbanisme réglementaire** à l'échelle de la communauté de communes promu par la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 et la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 23 mars 2014.

Le PLUI-H étudie le **fonctionnement** et les **enjeux** du territoire, construit un **projet de développement** respectueux de l'environnement, et le formalise dans des **règles** d'utilisation du sol en établissant un zonage du territoire, des règles et des objectifs de constructions : les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger.

Le PLUI-H permet l'émergence **d'un projet de territoire partagé**,

consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Il se substitue, à partir de son approbation finale, aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et aux Cartes Communales (CC) des communes membres de la Communauté de Communes. Le PLUI-H s'impose à tous : particuliers, administrations et entreprises. Il sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables,...

Il est élaboré en cohérence avec les documents de planification supra communaux tels que le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT).

> Pourquoi un PLUI-H ?

Pour plus de cohérence

Le PLUI-H permet de **mettre en cohérence les politiques sectorielles**. Il définit les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier notamment les enjeux de construction de logement, de mobilité, de modération de la consommation d'espace, de développement des activités économiques, de qualité du cadre de vie. Il permet **d'intégrer la politique de l'habitat** en renforçant le diagnostic, les enjeux et les prescriptions dans cette thématique.

Pour plus d'efficacité

Le PLUI-H permet à nos communes de doter leur territoire **d'un projet opérationnel, en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires**. En effet, l'essentiel des activités quotidiennes se déploie aujourd'hui au-delà des frontières communales : activités commerciales, déplacements domicile-travail... Travailler à l'échelle de l'intercommunalité permet de concilier ces différents besoins tout en valorisant la complémentarité des communes

Pour plus de solidarité

Le PLUI-H permet **une mutualisation des moyens et des compétences sur un territoire élargi, cohérent et équilibré**. Il exprime la solidarité entre les communes, en permettant de réaliser des économies de consommation du foncier, de valoriser les qualités et atouts du territoire, de renforcer le poids des projets portés par les assemblées locales.



Village de Souain-Perthes-lès-Hurlus / crédit photo M.Godin

> Les grands objectifs du PLUI-H

Le 17 décembre 2015, la Communauté de Communes a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat sur son territoire et a défini les grands objectifs suivants :

- Aménagement du territoire
- Habitat et Patrimoine
- Développement économique
- Equipements culturels et sportifs
- Environnement et paysage
- Mobilité
- Développement numérique

Votre avis nous intéresse !

L'élaboration du PLUI est l'affaire de tous !

Des temps d'échanges seront ainsi programmés tout au long des travaux pour recueillir votre avis (habitants, acteurs économiques, associatifs, etc.), mais aussi celui des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Chambres consulaires, etc.). Une adresse email a été mise en place pour toute question concernant le PLUIH : pluih@cc-suipeeetvesle.fr

L'objectif est de parvenir à élaborer un projet qui soit à la fois concerté et partagé.

Infos

Communauté de Communes de Suipe et Vesle
Service Urbanisme :

15, place de l'Hôtel de Ville - 51600 SUIPPES
Tel. : 03 26 70 08 60 - Fax : 03 26 66 30 59
Courriel : pluih@cc-suipeeetvesle.fr

Le RSP devient

MSAP



Fepem

FÉDÉRATION DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS DE FRANCE



Particuliers employeurs : un point relais à votre service à Suippes

Le particulier employeur est une personne physique, qui par l'emploi d'un salarié, ne poursuit pas d'activité économique lucrative. L'emploi d'un salarié est limité aux diverses prestations domestiques et services à la personne. **En France, les particuliers employeurs sont 3,6 Millions de personnes.**

Les services domestiques (aide à domicile, aide-ménagère ...) et l'assistance auprès des enfants (assistante maternelle, garde d'enfant à domicile ...) représentent la majorité des métiers autorisés dans le cadre de l'emploi pour les particuliers employeurs.

Mais savez-vous que ce statut impose des droits et des devoirs ? Contrat de travail, respect des règles relatives à la fin du contrat, congés payés, formation professionnelle, protection sociale des salariés ...

Désormais un point relais est à votre service et répond à toutes vos interrogations.

Le 16 mars a été signée une convention de partenariat avec la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France) et la MSAP (Maison de services au public).

Karine DOLLEANS, responsable de la MSAP (anciennement dénommée Relais Services Publics) a suivi une formation auprès de la FEPEM et pourra répondre à vos questions.

*Vous pouvez vous déplacer au MSAP
Ou par téléphone au 03 26 63 54 49.*

Madame KEMPA, animatrice locale de la FEPEM située sur Reims, a été nommée référente et affinera si besoin les réponses apportées.

> CESU : information collective le 8 juin 2016 à 14h à la salle de conférence au siège intercommunale

Le chèque emploi service universel (CESU) est un moyen de déclaration et de paiement utilisé dans les emplois de services à la personne, terme générique, en France.

Comment l'obtenir, comment le remplir ... Quels sont les droits et obligations du particulier employeur ?

La FEPEM, la MSAP, le Clic des Sources s'associent pour vous informer sur cette thématique et répondre à toutes vos questions.

Depuis le 1^{er} avril 2016, une nouvelle grille des métiers s'applique à tous les salariés employés au domicile d'un particulier employeur.

L'employeur dispose d'un délai de 6 mois pour passer l'emploi de son salarié et devra lui verser un éventuel rappel de salaire si le salarié perçoit au 1^{er} avril une rémunération inférieure à la nouvelle grille des salaires.

6 domaines des métiers du salarié ont été identifiés :

- Garde d'un ou plusieurs enfants
- Accompagnement d'une personne pour préserver son autonomie ou d'une personne en situation de handicap
- Entretien du domicile : ménage, repassage
- Secrétariat particulier, enseignement, assistance informatique
- Réalisation de petits travaux de jardinage, bricolage, de gardiennage.

Le point relais « Particulier Emploi », animé par Madame DOLLEANS se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

La nouvelle prime activité : suis-je concerné ?

La prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes.

Cette prestation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de cette prime ?

- Vous devez exercer une activité salariée, non salariée ou en ESAT.
- Vous devez avoir 18 ans ou plus.
- Vous devez être soit de nationalité française ou de l'EEE, soit ressortissant étranger en situation régulière.
- Vous devez résider en France.
- Vous pouvez être apprenti ou étudiant (attention un barème particulier s'applique).

La CAF et la MSA sont les organismes qui versent cette prime d'activité. Aussi, ces deux organismes vous proposent de faire

une simulation sur leur site internet afin de connaître vos droits. Les ressources de tous les membres du foyer des 3 mois précédents la demande sont prises en considération. Un barème est appliqué et dépend de votre situation familiale.

Vous pouvez vous rendre à la Maison de services au public de Suippes pour effectuer votre simulation si vous ne disposez pas d'un poste informatique à votre domicile.

Quelles sont les démarches à effectuer pour bénéficier de cette prime ?

Si la simulation vous ouvre un droit à la prime d'activité, vous devrez faire votre demande en

ligne (la version papier ne sera possible que dans des situations exceptionnelles soumises à l'appréciation de la CAF et de la MSA).

Une adresse mail sera obligatoire. Il vous sera demandé la composition de la famille, vos ressources et un RIB afin de verser la prestation sur votre compte bancaire.

Karine DOLLEANS, responsable de la Maison de services au public, pourra vous accompagner dans vos démarches.

Infos

Maison de Services Au Public :

Maison des Associations de Suippes
9 rue Saint Cloud - 51600 SUIPPES
Tel. 03 26 63 54 49

Courriel : msap@cc-suipeeetvesle.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le 21 mai à partir de 18h

Nuit Européenne des Musées

Le 21 mai, ne manquez pas la Nuit des Musées, au programme, à partir de 18h : visite libre et gratuite du Centre d'Interprétation.

Prêts pour une soirée musicale pleine de bonne humeur et de fous rires ? C'est le programme que vous a concocté le Centre d'Interprétation à l'occasion de la Nuit Européennes des Musées.

- Profitez du début de soirée pour (re)découvrir le Centre d'Interprétation.

(de 18h à 21h30 - entrée gratuite)

- Régalez vous avec les bons burgers du FoodTruck *The Mother Road*.

(de 18h30 à 21h30)

- Et éclatez de rire avec notre Comique Troupier Pierre Méchanick qui reprendra les chansons qui résonnaient dans les tranchées.

> Entrée sur réservation 3€
Informations et préventes
au Centre d'Interprétation Marne 14-18



Pierre Méchanick - Comique troupier

Actus

- Le 15 mai, retrouvez-nous à la fête du Mouton à Sommepy-Tahure.

- Le 15 mai à Saint Hilaire le Grand, à l'occasion du centenaire 1916 – 2016, une grande cérémonie est organisée à La Chapelle russe par l'association du souvenir du corps expéditionnaire russe en France.

- À partir du 1er juillet, le Centre d'Interprétation passe en horaires d'été et sera ouvert du mardi au dimanche de 10h à 19h non-stop. On vous attend !

Infos

Marne 14- 18 :

4 ruelle Bayard - 51600 SUIPPES

Tel. 03 26 68 24 09 - Courriel : contact@marnel4-18.fr

www.marnel4-18.fr

Concours photo : Où emmenez-vous nos livres en vacances?



Envoyez-nous vos photos des livres de la médiathèque sur votre lieu de vacances et postez-la sur notre page facebook. Les photos ayant récolté le plus de like seront récompensées.

> **Rendez-vous sur la page facebook de la médiathèque de Suippes**
Si vous souhaitez plus de renseignements : 03 26 63 52 63.

A la une !

● Le 21 mai, une délégation de lecteurs partira de Suippes pour se rendre en Belgique afin de participer au vote du **prix Horizon**. Cette année, six ouvrages étaient en compétition :

Christian ASTOLFI

« *Une peine capitale* » (Flammarion).

Marie-Laure de CAZOTTE

« *A l'ombre des vainqueurs* » (Albin Michel).

Jean Bofane IN KOLI

« *Congo Inc. Le testament de Bismarck* » (Actes Sud).

Aude LE CORFF

« *L'importun* » (Stock).

Gaëlle NOHANT

« *La part des flammes* » (H. d'Ormesson).

Michael URAS

« *Nos souvenirs flottent dans une mare poisseuse* » (Christophe Lucquin).

● Le 21 mai, **un événement géocaching** sera organisé à la médiathèque autour du concours photo lancé en mars dernier. Venez voter pour la plus belle photo !

● Il est beau, il est tout neuf, **le site internet de la médiathèque** s'est refait une beauté pour votre plus grand plaisir. Vous y retrouverez la liste de nos nouveautés, l'actualité de nos manifestations et votre compte lecteur qui vous permettra de suivre vos réservations et prêts.

● Et pour **les vacances d'été**, le nombre de prêts passe de **5 à 7 documents sur une durée de 6 semaines au lieu de 4.**

Infos

Médiathèque intercommunale :

Maison des Associations de Suippes
9 rue Saint Cloud - 51600 SUIPPES
Tel. 03.26.63.52.63

Courriel : mediatheque@cc-suipeeetvesle.fr
www.suippes.c3rb.org

! La piscine est désormais ouverte le mercredi de 14h à 18h pendant les périodes scolaires



Chasse aux oeufs à la piscine / crédits photos D'Click

Retour sur...

L'éveil aquatique spécial Pâques du samedi 12 mars 2016 a rassemblé 36 familles pour un moment de convivialité avec les enfants. A cette occasion, ils ont pu repartir avec chocolats, cadeaux, bonbons et de bons souvenirs.



Fête ton anniversaire à la piscine

Période scolaire :

- 1 créneau le mercredi avec baignade de 14h à 15h30 et goûter de 15h30 à 16h30.
- 1 créneau le samedi avec baignade de 14h à 15h30 et goûter de 15h30 à 16h30.

Période vacances :

- 1 créneau tous les jours avec goûter de 16h30 à 17h30 et baignade de 17h30 à 18h45.

Pratique

- Pour les vacances d'été du 6 juillet au 28 août les centres aérés ont la possibilité de réserver des créneaux piscine. Pour les inscriptions, merci de vous rendre sur le site internet de la piscine www.piscinedesuippes.fr rubrique « Demande de créneaux ».
- Les inscriptions pour les cours de perfectionnement à la natation se feront à partir du lundi 29 août. Renseignements à l'accueil de la piscine. Toutes les informations seront sur le site de la piscine intercommunale.
- La piscine intercommunale organisera des stages d'aqua-bike durant la période de vacances scolaires de juillet et août 2016. Renseignements à l'accueil de la piscine. Toutes les informations seront sur le site de la piscine intercommunale.
- La piscine intercommunale fermera ses portes le jeudi 5 mai, dimanche 8 mai, lundi 16 mai, jeudi 14 juillet et lundi 15 août. Merci de votre compréhension.
- Nous vous rappelons que la piscine intercommunale est désormais ouverte au public tous les mercredis après-midi de 14h à 18h en période scolaire et de 14h à 19h en période vacances.
- Toutes les informations sur la piscine sont disponibles sur le site www.piscinedesuippes.fr

Infos

Piscine intercommunale

Avenue de Sainte-Ménéhould - 51600 SUIPPES
Tel. 03 26 68 40 02
Courriel : piscine@cc-suipeeetvesle.fr
www.piscinedesuippes.fr

Les P'tits Travaux Multiservice
 Pour tous vos travaux intérieurs & extérieurs

07 88 17 50 14

Petit travaux de menuiserie
 Pose de volet roulant, Store exterieur, tabouret et menuiserie

Montage de meuble et poses diverses
 Travaux de papier peint, peinture

Dépannage petite plomberie
 (sanitaires bouchés, fuite...)

Prenez garde au 1^{er} et 2^{ème} possible de déposer vos déchets résidués avant d'aller changer (meubles, matras, table...) Pour les autres entreprises : voir avant...

> Grands services pour petits travaux

Les P'tits Travaux Multiservice
 Pour les travaux intérieurs et extérieurs

Tél.: 07 88 17 50 14

> Ça roule des mécaniques

CHARLOUIS MECANIQUE
 Engins agricoles et automobiles

23 Petite Rue
 51600 Sainte-Marie-à -PY

Tél.: 03 26 68 25 59

CHARLOUIS MECANIQUE
 AGRICOLE & AUTOMOBILE

03 26 68 25 59
 Francesco CHARLOUIS

23 Petite Rue
 51600 STE-MARIE-A-PY

> Du bruit pour « Le Petit Tambour »

Équipements armée, force de l'ordre, sécurité, outdoor, trekking, bushcraft...

13, place de l'Hôtel de Ville
 51600 Suippes

Ouvert du mardi au samedi
 10h30 - 12h30 et 14h - 19h
 Tél.: 06 66 89 88 95 / 03 26 21 50 33

LE PETIT TAMBOUR .COM

Retrouvez le meilleur de l'équipement tactique
 2 adresses au cœur des camps de Champagne
 Mailly le camp et Suippes

LE PETIT TAMBOUR
 112 RUE DU GENERAL DE GAULLE
 51220 MAILLY LE CAMP

LE PETIT TAMBOUR
 13 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 51600 SUIPPES

06 66 74 98 95
 03 26 21 50 33

Du Mardi au Samedi
 Du Lundi au Samedi
 en fonction des relations
 14h30 - 19h30

Du Mardi au Samedi
 10h30 - 19h30
 14h30 - 19h30
 sauf Samedi 19h30

> À ne pas rater !

Sylvie SZAMWEBER
 Articles de décoration et cadeaux
 Déstockage avant fermeture définitive :
 - 50% sur tout le magasin

4, rue Buirette Gaulard
 51600 Suippes

Tél.: 03 26 70 11 96

Infos

care

> FOIRE DE SUIPPES le 19 juin 2016

Industriels, Commerçants et Artisans REunis

Inscriptions et renseignements :
 M. Armand FADLELLAH
 Tél : 03 26 70 01 87 – Fax : 03 26 70 16 22
 Mail : garage-suippesauto-51600@orange.fr

Réhabilitation du réseau d'assainissement Avenue Général Leclerc et Rue Buirette Gaulard à Suippes



Préalablement à la réfection complète de la structure de la voirie de l'Avenue du Général Leclerc et de la Rue Buirette Gaulard par les services du Conseil Départemental de la Marne, la Communauté de Communes va procéder **au remplacement complet du réseau d'assainissement des eaux usées.**

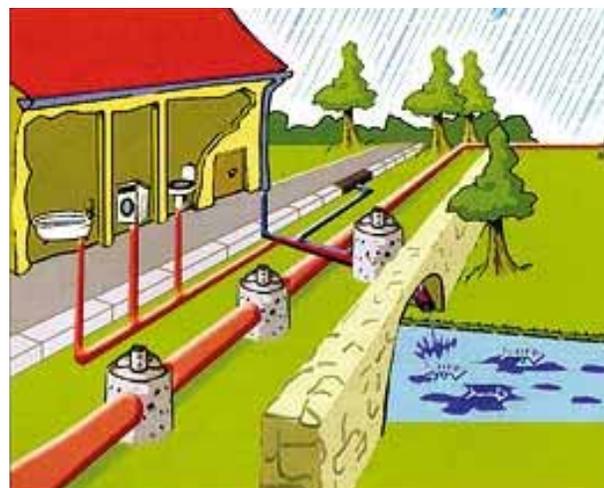
En effet, l'inspection télévisée du réseau a permis de mettre en évidence de nombreuses anomalies (fissures, contre-pentes, joints rompus, ...) et un diamètre de collecteur insuffisant au regard des volumes d'eaux usées collectés.

Pour un bon déroulement des travaux, une déviation sera mise en place à l'intérieur de Suippes du 1^{er} juin au 15 octobre. Un accès aux habitations pour les riverains et services de secours sera conservé.

Avant même le début de ces travaux, les services de la Communauté de Communes procéderont au contrôle des branchements privatifs des habitations riveraines. Cette vérification, gratuite pour les propriétaires, permettra de s'assurer que l'ensemble des eaux usées domestiques sont correctement raccordées au réseau principal. Habitants de l'Avenue Général Leclerc ou de la rue Buirette Gaulard, vous pouvez d'ores et déjà contacter les services de la CCSV pour prendre rendez-vous.

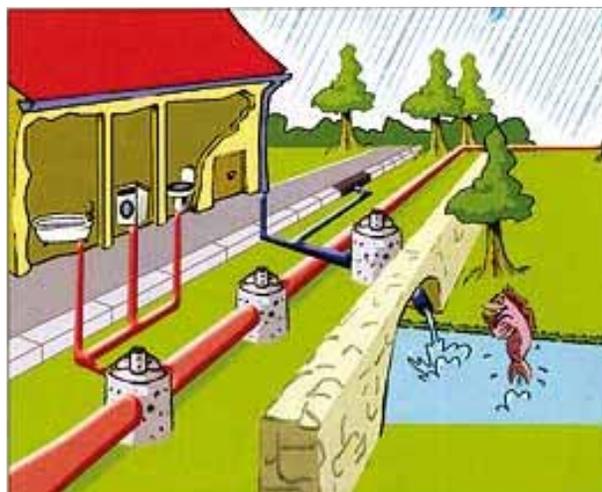
Ces travaux ont pour but d'éviter des fuites d'eaux usées vers le milieu naturel mais aussi d'empêcher l'eau de la nappe phréatique de rentrer dans le réseau assainissement.

Certes, ces importants travaux vont perturber temporairement les habitudes des Suippas, **mais il est impératif de refaire complètement cette portion du réseau avant la reprise de la chaussée par le Conseil Départemental.**



Cette habitation est mal raccordée.

Les eaux usées en provenance de la salle de bains, des toilettes ou de la cuisine, finissent dans la rivière.



Cette habitation est bien raccordée.

Les eaux usées en provenance de la salle de bains, des toilettes ou de la cuisine, arrivent dans la canalisation des eaux usées et vont à la station d'épuration.

Rétablissement de la continuité écologique de La Suipe : les poissons aux petits soins



Seuil de Jonchery sur Suipe

L'arrêté du 4 décembre 2012 qui découle de l'article L214.17 du Code de l'Environnement, fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de cinq ans, pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

La rivière « La Suipe » de sa source à sa confluence avec l'Aisne fait partie de la liste annexée à cet arrêté préfectoral.

Cette obligation de rétablissement de la continuité écologique au droit des ouvrages d'arts (libre circulation des poissons et des sédiments) incombe aux propriétaires des ouvrages.



Vannage de Suippes

Trois des ouvrages de cette liste appartiennent à des communes de notre intercommunalité, il s'agit de l'ancien moulin hydroélectrique de Saint Hilaire le Grand, du seuil de Jonchery sur Suipe situé à l'arrière de la Mairie et du vannage situé derrière l'ancien site du Bronze Industriel à Suippes.

Afin d'aider les communes à satisfaire la réglementation, la CCSV, par le biais de conventions de mandat signées avec les communes, porte la maîtrise d'ouvrage de ce dossier.

Pour cela, elle vient de recruter un bureau d'études spécialisé dans ce domaine. Un état des lieux va être réalisé sur chaque ouvrage. Suivront les études de faisabilité selon les scénarii techniques retenus par les communes et l'élaboration des incontournables dossiers loi sur l'eau à transmettre aux services de la Police de l'Eau.

Cette première phase d'étude sera fortement financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 ou 100 %.

> Déclaration d'Utilité Publique du captage d'eau potable de Somme-Vesle

Dernier captage d'eau potable de la Communauté de Communes de Suipe et Vesle à ne pas bénéficier d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), les servitudes dans les différents périmètres de protection du captage de Somme Vesle viennent de faire l'objet d'une enquête publique.

Le Commissaire Enquêteur désigné sur ce dossier vient de remettre un avis favorable sur le dossier présenté par la CCSV.

Le dossier va être prochainement présenté par les services de l'Agence Régionale de Santé au Comité Départemental d'Evaluation des Risques Sanitaires et Technologiques en vue de l'obtention de l'arrêté préfectoral de DUP.



Usine de traitement des nitrates et des pesticides

Groupe scolaire à Sommepy Tahure

Commencés le 2 novembre 2015, les terrassements et préparation de la cour arrière du groupe scolaire se sont déroulés sur une période de 4 semaines.



L'entreprise *Le Bâtiment Associé* a pris possession des lieux, le 1er décembre 2015, pour la réalisation des fondations et l'élévation du vide-sanitaire.



Ont suivi les travaux de pose du plancher et coulage de la dalle.



Cette opération achevée a permis de démarrer les murs en élévation réalisés en béton matricé, c'est-à-dire avec effet bois de coffrage en finition extérieure.



Les ouvrages de charpente ont démarré le 22 mars 2016 pour une durée de 3 semaines puis viendra ensuite la couverture.



Ecole primaire Jules Ferry à Suippes

Démarrés le 2 novembre 2015, les travaux de terrassement se sont déroulés sur une période de 3 semaines.



Puis ont été réalisées les fouilles en tranchées pour les fondations du bâtiment.



L'élévation du vide-sanitaire et la pose du plancher ont pu être effectuées avant la fin de l'année grâce aux bonnes conditions météorologiques.



Après le coulage de la dalle, l'élévation du rez de chaussée a été engagée, en 2 zones, afin de permettre le démarrage en simultané des travaux de charpente et couverture qui sont à 50% à fin mars 2016



Séance du 17 décembre 2015

> SIG

La Communauté de Communes de Suippe et Vesle a signé une convention avec le SDIS 51 afin de favoriser les échanges d'informations et l'enrichissement du système d'information géographique de la collectivité.

> Subventions

La Communauté de Communauté a sollicité :

- Un soutien financier auprès de l'Etat, de la Région et du Département de la Marne pour les travaux construction / aménagement de l'école primaire Jules Ferry à Suippes
- Un soutien financier pour la création d'un poste de chargé de mission en ingénierie auprès de l'Etat au titre de la DETR

> Urbanisme

La Communauté de Communes de Suippe et Vesle a décidé de prescrire l'élaboration du PLUI.

> Maison de Services Au Public

Une convention de partenariat avec la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de Maison) relative à la mise en place d'un point relais particulier pour l'emploi à domicile a été signée par la Communauté de Communes.

> Convention de mandat

La Commune de Cuperly sollicite l'assistance des services de la Communauté de Communes pour réaliser les travaux d'aménagement du logement de la mairie et pour réaliser les travaux d'enfouissement de réseaux route de Reims. La Communauté de Communes va donc assurer gratuitement la maîtrise d'œuvre des études et des travaux.

Séance du 28 janvier 2016

> Environnement

Dans le cadre de la rationalisation de sa compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations) qui sera une compétence obligatoire pour les EPCI à Fiscalité Propre au 1er janvier 2018, la CCSV souhaite gérer directement l'entretien de l'ensemble des rivières de son territoire. Les actions entreprises par le SMAVAS sur le linéaire de La Tourbe situé sur les communes de Saint-Jean-sur-Tourbe et Laval-sur-Tourbe seront poursuivies en régie directe et étendues à la commune de Somme-Tourbe.

La CCSV dispose des moyens humains et techniques suffisants pour entretenir les rivières de son territoire, en collaboration avec la CATER et souhaite le retrait de la CCSV au SMAVAS.

> Convention de mandat

La Commune de Saint Hilaire sollicite l'assistance des services de la Communauté de Communes pour réaliser les travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Suippe. En effet, la commune de Saint Hilaire le Grand est propriétaire d'ouvrage sur la Suippe et doit procéder au rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau. La Communauté de Communes va donc assurer gratuitement la maîtrise d'ouvrage déléguée des études et des travaux.

> Urbanisme

La révision de la carte communale de Sommepey Tahure est approuvée par le conseil communautaire.

> Subvention

Une demande d'aide financière est sollicitée auprès du Département de la Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (A.E.S.N) pour les travaux de réfection des canalisations et des branchements eaux usées rue du Général Leclerc et rue Buirette Gaulard à Suippes.

Séance du 10 mars 2016

> Vie institutionnelle

Un nouveau conseiller communautaire, M^{me} Natacha BOUCAU, conseillère municipale à Suippes, est installé en tant que délégué titulaire au sein du conseil communautaire.

> Budget

Les débats d'orientation budgétaire du budget principal et des budgets annexes sont présentés et actés par le conseil communautaire.

> Ressources Humaines

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un poste d'adjoint technique 2ème Classe, un poste a été ajouté au tableau des effectifs de la communauté de communes.

> Médiathèque et Marne 14-18

Il s'agit de mettre en place un dispositif afin de responsabiliser chacun lors de l'inscription, les tarifs suivants ont été créés (l'inscription reste gratuite):

	Manifestations /animations	Tarif	
		Lecteur	Non lecteur
Médiathèque	Atelier/conte créatif	1,00 €	2,00 €
	Spectacle de Noël	2,00 €	3,00 €
Marne 14-18	Spectacle Nuit des Musées	3,00 €	

Sommepy-Tahure.

La 8^{ème} Fête du Mouton : le rendez-vous des professionnels et des familles !

Transhumance pendant la fête du mouton à Sommepy-Tahure

Le dimanche 15 Mai 2016 se déroulera la 8^{ème} édition de la «Fête du Mouton» à Sommepy-Tahure.



Près de 10 000 personnes sont attendues pour cet événement placé sous le signe de la culture et de la détente pour toute la famille, dans le cadre calme et verdoyant de ce petit village de 650 âmes, en bordure des Ardennes.

Ce rendez-vous exceptionnel et incontournable (articulé depuis sa création autour de son traditionnel pôle « professionnel » et de l'ensemble des acteurs de la filière ovine), s'ouvrira d'avantage, cette année encore, à **un public familial**.

Ainsi, et en partenariat avec un grand nombre d'associations locales, chacun pourra se divertir autour **d'animations gratuites**, dédiées aux métiers liés à **l'élevage ovin** mais aussi autour du **terroir, de la gastronomie, de la ruralité, de l'agriculture, de l'environnement**, et bien plus encore...

5 € l'entrée – gratuit pour les moins de 14 ans

Halte garderie – parking gratuit – buvette et restauration sur place

Plus d'informations sur www.fetedumouton.fr

Contact organisation : Association salon du mouton

lafetedumouton@gmail.com - Tel : 06.38.77.92.82

Sainte Marie à Py

> Notre Dame des Champs

Travaux de rénovation du site en partenariat avec l'ESAT de Belle-ville sur Bar.



Notre Dame des Champs à Sainte-Marie-à-Py



Rencontre avec...



l'interview

regard sur...

Jean-Noël Oudin

Président de l'association
Les Amis du Vieux Suippes

Pouvez-vous nous expliquer brièvement votre parcours ?

Né à Suippes, je suis retraité du Bronze Industriel et des Pompiers de Suippes depuis 2007, date à laquelle j'ai créé l'association. Je souhaitais valoriser l'histoire locale de Suippes et sa région, y sensibiliser ses habitants et présenter son patrimoine sous toutes ses formes.

Je participe à la mise en valeur du cimetière de Suippes. J'en ai créé le plan et répertorié les sépultures. J'ai mis en place une cellule photo au sein du corps des sapeurs-pompiers de Suippes. Les clichés pris lors des incendies sont utilisés lors des débriefings. Je fais partie du comité de pilotage du Centre d'Interprétation Marne 14-18.

Parlez-nous de l'association

L'association est financée par une subvention de la commune de Suippes et par les cotisations de ses adhérents. Elle compte 20 membres et se

réunit tous les premiers mercredis du mois à 15h à la Maison des Associations. Elle met en place chaque année une ou deux expositions, dont le thème est choisi lors de l'assemblée générale. L'association possède beaucoup de photos et cartes postales anciennes mais elle fait également appel aux particuliers (dont elle emprunte les documents pour les scanner) afin d'enrichir son fonds. Parmi les animations organisées, on retrouve beaucoup d'expositions sur divers thèmes : photos de classes, la Suippe, le Bronze Industriel, l'usine Buirette, le bicentenaire de la création du corps des Sapeurs-Pompiers de Suippes, et bien d'autres encore, mais également une visite guidée du cimetière de Suippes, où sont enterrées des personnalités intéressantes.

Quels sont les projets de l'association ?

La prochaine exposition aura lieu en novembre, sur le thème des anciennes associations sportives de Suippes. On pourra notamment

voir des photographies datant de 1910 du club de gymnastique « la Vaillante ».

Nous avons travaillé sur un livre, qui sortira prochainement, intitulé « Suippes, 10 mai 1940 ». Il s'agit d'un recueil de témoignages sur le bombardement qui, ce jour-là, a causé 74 morts dont 44 civils. Nous avons interviewé environ 40 personnes pour réaliser cet ouvrage. Il sera vendu 20 euros et les bénéfices serviront à financer l'achat d'un mémorial pour les victimes de guerre qui n'ont pas de sépulture décente au cimetière de Suippes.

Nous souhaitons également créer une commission afin de répertorier le petit patrimoine de Suippes (bornes, lavoirs, etc.) mais cela demande beaucoup de temps et de travail.

Si vous possédez des documents anciens, photographies, cartes postales, ou si vous souhaitez rejoindre les Amis du Vieux Suippes, n'hésitez pas à contacter Jean-Noël Oudin :
Tél. 06 63 19 95 74 / Courriel : jeannoeloudin@gmail.com



L'armée de terre vous propose de vivre une expérience exceptionnelle dans un bataillon unique en France : devenez maître de chien !

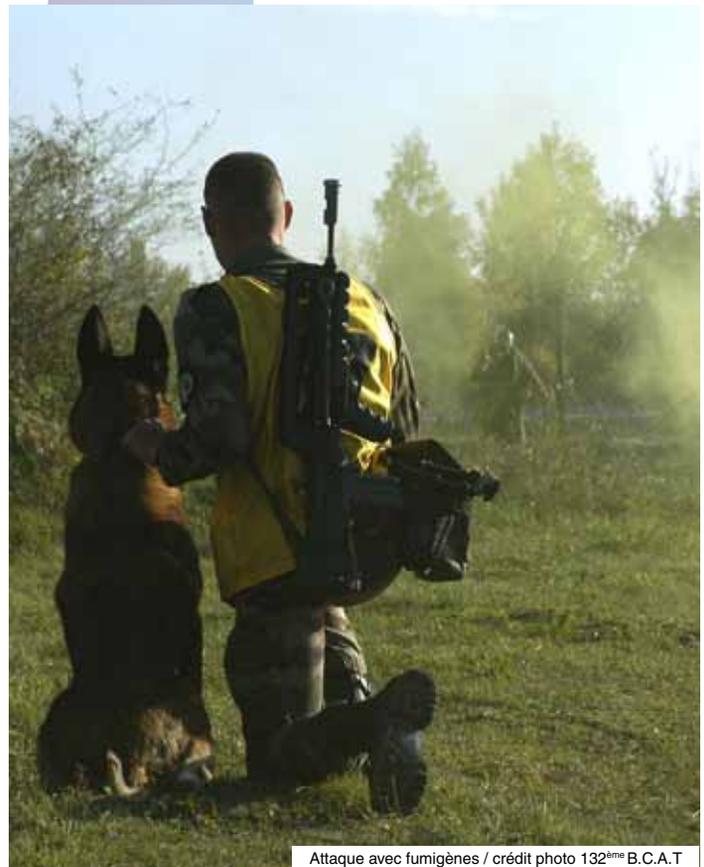
Chiens d'éclairage / crédit photo 132^{ème} B.C.A.T

Le 132^{ème} Bataillon Cynophile de l'Armée de Terre recrute. Dès 17 ans et demi, vous pouvez vous engager.

Pour tout renseignement et constitution du dossier, n'hésitez pas à contacter le CIRFA de Reims :

7 boulevard Desaubeau
51000 Reims
Tél. : 03 51 42 41 00

132^{ème} BCAT
Ferme du Piémont
51600 Suippes
Tél. : 03 26 67 85 03



Attaque avec fumigènes / crédit photo 132^{ème} B.C.A.T

> Recette :

Flûtes au chorizo pour l'apéro

Ingrédients pour 4 personnes :

- 110 g de Farine
- 60 g de beurre
- 80 g de chorizo
- 50 g de comté râpé
- 1 cuillère à soupe de crème fraîche
- 1 cuillère à café de thym

Préparation:

- ① Dans une jatte mélanger la Farine, le thym et le Fromage
- ② Incorporez le beurre.
- ③ Ajoutez le chorizo émincé puis la crème fraîche
- ④ Faire une boule, la filmer et la mettre au frais 30 minutes.
- ⑤ Préchauffez le four à 180 °c.
- ⑥ Prélevez des morceaux de pâte pour en faire des flûtes..
- ⑦ Enfournez 10 minutes environ.

A déguster tiède

Bon appétit !



Dimanche 15 mai :

- FÊTE DU MOUTON À SOMMEPY-TAHURE
- BROCANTE À SUIPPES
- CÉRÉMONIE DE LA PENTECÔTE À LA CHAPELLE RUSSE

Samedi 21 mai :

- EVENT GEOCACHING À LA MÉDIATHÈQUE
- NUIT DES MUSÉES AU CENTRE D'INTERPRÉTATION

Mercredi 8 juin :

- ACTION COLLECTIVE CESU À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Samedi 18 juin :

- GALA DE DANSE DE LA MAISON POUR TOUS AU GYMNASSE DE SUIPPES

Dimanche 19 juin :

- FOIRE DE SUIPPES

Lundi 25 mai :

- CONCOURS DE PÉTANQUE ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE SOMME-VESE, INSCRIPTIONS À PARTIR DE 13H30 DERRIÈRE LE TERRAIN DE FOOT.

Du 20 au 25 juin :

- FERMETURE DE LA MÉDIATHÈQUE

Jeudi 23 juin :

- DON DU SANG À LA SALLE DES FÊTES DE SUIPPES

Mercredi 13 juillet :

- DÉFILÉ AVEC L'UNION MUSICALE, FEU D'ARTIFICE ET BAL AU GYMNASSE DE SUIPPES

CENTRE DE VACANCES à « La Champenoise » du 8 au 22 juillet

Comme chaque année la Société d'Éducation Populaire de Suippes organise son centre de vacances à Hohrodberg près de Munster (Vosges).

Pouvant accueillir 50 enfants de 6 à 11 ans, logés dans des chambres tout confort de 4 à 6 personnes, le séjour se veut éducatif, ludique et social. Les veillées sont quotidiennes, les journées bien remplies où se mêlent piscine, tir à l'arc, VTT, accrobranche, tennis, luge d'été, jeux d'intérieur et d'extérieur, grands jeux, découverte des alentours, pique-niques ...

Renseignements auprès de M. CERVEAUX au 03 26 67 70 17 / 06 50 54 41 32 ou de Mme HAVEL au 03 26 91 03 05 ou 06 85 36 32 64.

SAMEDI 21 MAI 2016

Le Centre d'Interprétation Marne 14-18 présente

NUIT EUROPEENNE DES MUSEES

À 21h30

**PIERRE
MECHANICK**

Spectacle comique-troupier
3€/adulte ■ Gratuit -18 ans

18h-21h30

VISITE GRATUITE
DU CENTRE D'INTERPRETATION



18h30-21h30

**MOTHER ROAD
FOODTRUCK**

Restauration sur place



PRE-VENTE ET RESERVATIONS

Centre d'Interprétation Marne 14-18
4 ruelle Bayard - 51600 SUIPPES
Tél. 03 26 68 24 09 - contact@marne14-18.fr
www.marne14-18.fr

